

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-6-12

Séance du vendredi 11 septembre 2015

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION (PDP) : ADOPTION DE LA CONVENTION D'APPLICATION AVEC L'ADEME AU TITRE DE LA TROISIÈME ANNÉE DU PDP

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission
Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention d'application au titre de l'année 3 du Plan Départemental de Prévention signé avec l'ADEME, jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président du Conseil départemental à la signer,

- précise que la recette attendue, soit 176 679 € sera recouvrée au programme C662, chapitre 74, fonction 731, nature 7475 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité